

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Rosie Ouellet](#)

<https://www.cadre21.org/membres/124d3c48b02f227af478b52b>

Date d'obtention : 2024-09-23 17:50:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

Il est possible de résumer les étapes de la méthode SEXTO en commençant par discuter avec l'auteur du signalement et en lui faisant remplir un questionnaire afin d'évaluer la situation. Par la suite, il faut entrer en contact avec les autres élèves impliqués dans la situation et évaluer la situation avec eux également afin de voir si les versions de chaque personne se correspondent tout en leur demandant de rester le plus discret possible avec cette situation. S'il y a un doute en ce qui concerne un acte malveillant du jeune instigateur, il est important de ne pas lui faire remplir la grille mais plutôt d'appeler immédiatement la police. Par contre, s'il s'agit d'un acte impulsif, une rencontre avec le jeune sera nécessaire et le questionnaire sera rempli. S'il y a un doute en ce qui concerne la possibilité qu'un élève ait des photos intimes sur son téléphone, celui-ci sera confisqué et remis à la police par la suite. Il est toujours important de communiquer avec la police chaque fois qu'il y a utilisation de la trousse SEXTO. Bref, cela résume brièvement les étapes, mais il est important de consulter l'aide-mémoire afin d'avoir l'entièreté des interventions à effectuer.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

Ce que je retiens des 3 mises en situation présentées est le fait que chaque intervention sera différente malgré le fait qu'elles se rattachent toutes aux étapes de la méthode SEXTO. En effet, les situations rencontrées ne sont jamais exactement pareil alors des petites choses peuvent varier selon les informations fournies par les jeunes. De plus, je retiens également qu'il est important de toujours se référer à l'aide-mémoire des étapes d'interventions fournies puisque celui-ci est un bon outil à garder près de soi lors des interventions afin de ne pas passer à côté de quelques choses d'important.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Selon moi, l'étape la plus délicate du protocole est celle où il faut rencontrer le jeune instigateur qui semble être l'auteur d'un acte malveillant. De plus, l'étape de rencontrer la victime peut aussi être délicate puisqu'il faut faire en sorte que la personne se sente en confiance et en sécurité avec nous pour qu'elle soit en mesure de se confier à nous. En effet, il peut être difficile de garder son sang froid dans certaine situation mais la victime doit sentir que nous sommes en contrôle de la situation, ce à quoi la trousse SEXTO aide beaucoup puisque les étapes d'intervention y sont inscrites clairement.